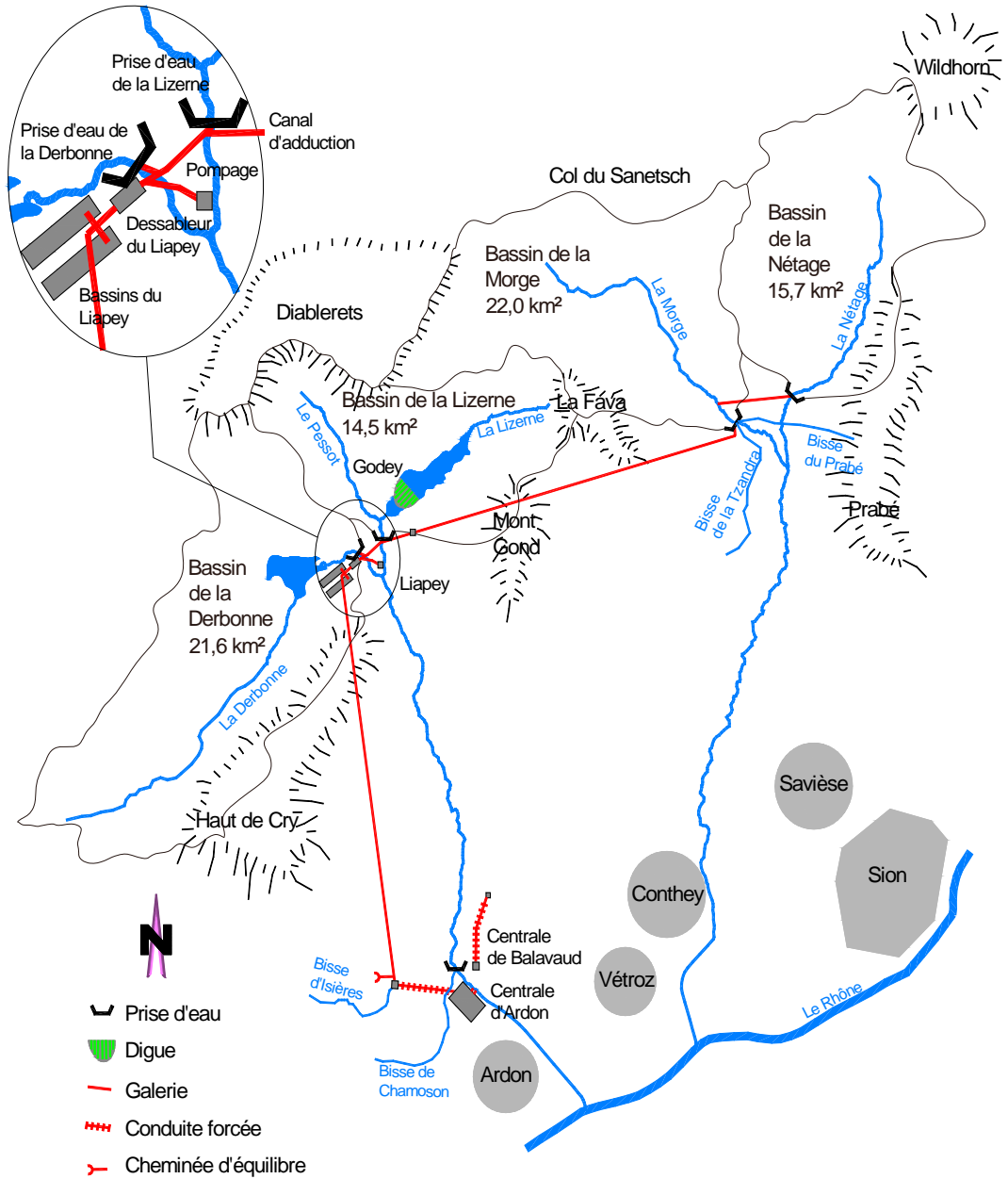


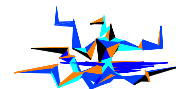


52^e RAPPORT DE GESTION

2008/2009

LIZERNE ET MORGE S.A. SION





ACTIONNAIRES

Electricité de Laufenbourg S.A. (EGL)	50 %
FMV S.A. (FMV)	20 %
Ville de Sion (SION)	20 %
Ville de Sierre (SIERRE)	10 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans, soit de 2009 à 2011.

MM. Marcel Maurer	à Sion, Président
Florian Grognuz	à Cheseaux-Noréaz, Vice-Président
Nicolas Antille	à Veyras
Raoul Albrecht	à Baden
Guy Bühler	à Geroldswil
Paul Michellod	à Leytron

Représentant des communes concédantes

M. Stéphane Germanier, à Vétroz

Délégué du Gouvernement valaisan

M. Guy Cotter, à Ayent

Secrétaire du Conseil d'administration

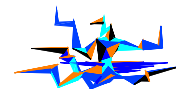
M. Raphaël Morisod, à Sion

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire FIDAG S.A., à Sion

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région S.A., à Sion



EXPLOITATION

Le bilan hydraulique de l'exercice 2008/2009 est inférieur de 8,2 % par rapport à la moyenne multiannuelle. Cette diminution a essentiellement été causée par le faible volume des précipitations estivales, fréquentes mais au caractère surtout orageux, ainsi que par l'hiver très froid qui a fortement diminué les débits d'étiage. Les apports hivernaux n'atteignent en effet que le 62 % de la moyenne multiannuelle.

L'exploitation s'est déroulée sans incident notable ce qui témoigne de la bonne fiabilité des installations de production de la centrale d'Ardon.

La centrale de Balavaud a connu un arrêt prolongé. Lors des révisions annuelles, des dégâts ont été constatés sur la roue Pelton. Celle-ci a été expédiée chez le fournisseur pour y subir une expertise et déterminer son aptitude au service.

La purge périodique des bassins du Liapay a eu lieu au printemps 2008. Cette opération a été accompagnée d'une étude d'impact réalisée par un bureau spécialisé.

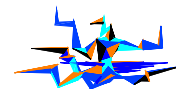
Les révisions de la centrale d'Ardon se sont déroulées durant la période hivernale. Les travaux principaux ont porté sur la révision de la vanne sphérique du groupe 1, ainsi que sur le remplacement des étoiles de guidage du groupe 2. Profitant de la vidange des installations d'adduction, Hydro-Exploitation a été mandatée pour inspecter le revêtement de protection anticorrosion intérieur de la conduite forcée de la centrale d'Ardon.

Conformément aux dispositions de la loi sur l'approvisionnement en l'électricité (LApEI), Lizerne & Morge SA a rejoint, au 1^{er} janvier 2009, le groupe - bilan d'EGL. L'utilisation des lignes 65kV de LMSA sera désormais imputée aux consommateurs de la région.

Suite aux décisions de l'EICom, les centrales de plus de 50 MW doivent supporter une part des coûts des services-système généraux (SDL). Notre société se voit ainsi grevée d'une taxe de 0,80 ct/kWh.



Sortie galerie de la Nétage en amont de la prise d'eau de la Morge



Période

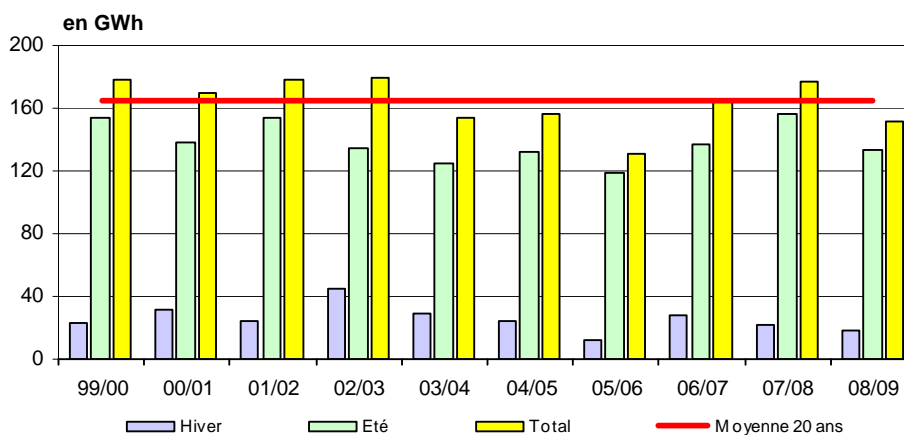
Le présent rapport couvre la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Production d'énergie

La production de l'année 2008/2009, groupe auxiliaire compris, se situe à 8.2 % en dessous de la moyenne des 20 dernières années.

La production totale brute de l'aménagement (centrale d'Ardon et groupe auxiliaire) se répartit de la manière suivante :

	2008/2009 MWh	2007/2008 MWh	Moyenne des 20 ans MWh
Production d'été	133'668	155'891	136'700
Production d'hiver	17'745	21'666	28'254
Production annuelle	151'413	177'557	164'954
Concessions et pertes	- 2'215	- 2'538	- 2'155
Production partenaires	149'198	175'019	162'799

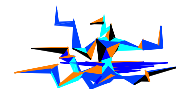


La petite centrale de Balavaud a produit durant l'année hydrologique 1'552 MWh. Cette production représente environ le 68.4 % de la moyenne multiannuelle.

Après déduction des pertes et des fournitures d'énergie aux communes concédantes, la production totale nette mise à disposition des partenaires s'élève à 149'198 MWh.

Personnel

L'effectif du personnel mis à disposition pour l'exploitation de l'aménagement compte 9 collaborateurs à la clôture de l'exercice. Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.

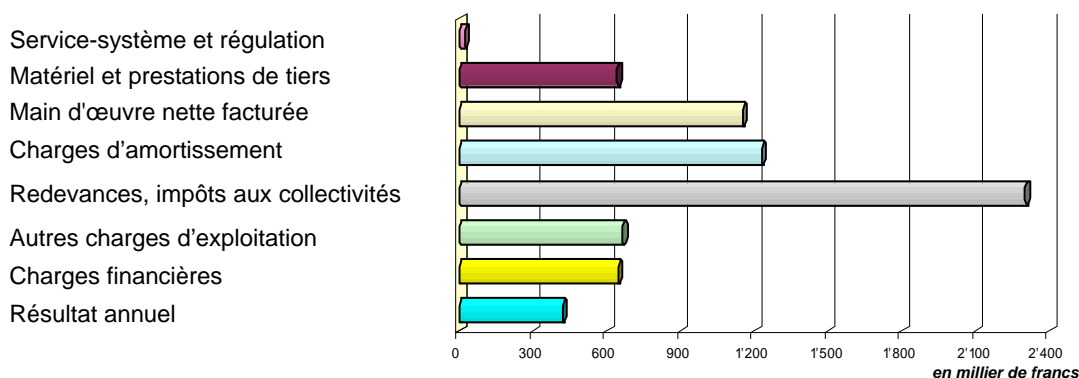


COMPTES ANNUELS

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2008/2009 s'élève à CHF 5.753 mio, en diminution de CHF 291'000.— par rapport à l'exercice précédent.

La diminution des dépenses prises en charge par les partenaires (de CHF 6.044 mio à CHF 5.753 mio) est essentiellement due à la baisse des redevances et de l'impôt spécial liée à la production.



Le "résultat" permet l'attribution d'un dividende correspondant à un intérêt équitable sur le capital mis à disposition par les actionnaires. Le dividende 2008/2009 se monte à 4 % du capital-actions.

Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement le montant facturé au distributeur local à la clôture de l'exercice pour les frais d'utilisation du réseau 65 kV.

Le compte de régularisation de l'actif englobe d'une part la valeur des décomptes du financement des surcoûts de la centrale de Balavaud, ainsi que du groupe auxiliaire et, d'autre part la valeur des impôts anticipés à récupérer.

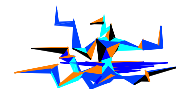
Passif

Les dettes sur achats et prestations concernent principalement les fournisseurs payés après la clôture de l'exercice.

Le compte de régularisation du passif englobe les redevances courues et les recettes reçues d'avance.

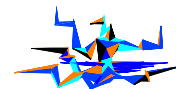
Organe de révision

L'Assemblée générale du 22 août 2008 a confié le mandat de révision, pour une année, à la Fiduciaire FIDAG S.A., à Sion.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en mille CHF	Annexe	2008/09	2007/08
Frais annuels à la charge des partenaires	5	6 344	6 257
Autres produits d'exploitation	6	741	903
Produits d'exploitation		7 085	7 160
Service-système et régulation		-26	0
Matériel et prestations de tiers		-643	-512
Main d'œuvre facturée	19	-1 150	-1 123
Redevances et impôt spécial	7	- 1 778	-2 193
Energie gratuite, de restitution		-36	-38
Charges d'amortissement		-1 233	-1 232
Autres charges d'exploitation		-666	-725
Impôts sur le capital et impôts divers		-221	-221
Charges d'exploitation		-5 753	-6 044
Résultat avant intérêts et impôts		1 332	1 116
Produits financiers		13	22
Charges financières	8	-660	-684
Produits/Charges hors exploitation	9	4	139
Résultat avant impôt sur le bénéfice		689	593
Impôt sur le bénéfice	10	-268	-172
Résultat		421	421



BILAN

en mille CHF	Annexe	31.03.2009	31.03.2008
Immobilisations corporelles	11	36 590	37 817
Immobilisations incorporelles	11	267	273
Total de l'actif immobilisé		36 857	38 090
Créances résultant de ventes et de prestations	12	165	229
Autres créances	13	0	18
Comptes de régularisation actif	14	705	346
Liquidités	4	25	152
Total de l'actif circulant		895	745
TOTAL DE L'ACTIF		37 752	38 835
Capital-actions		10 000	10 000
Réserve générale		1 060	1 039
Résultat au bilan		421	421
Total des fonds propres		11 481	11 460
Dettes financières à long terme	15	24 000	25 000
Total des fonds étrangers à long terme		24 000	25 000
Dettes résultant d'achats et de prestations	16	334	476
Dettes financières à court terme	17	1 470	1 310
Autres dettes	18	1	0
Comptes de régularisation passif	19	466	589
Total des fonds étrangers à court terme		2 271	2 375
Total des fonds étrangers		26 271	27 375
TOTAL DU PASSIF		37 752	38 835

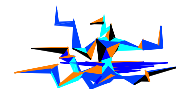


TABLEAU DE FINANCEMENT

en mille CHF	2008/09	2007/08
Résultat	421	421
Amortissements	1 233	1 232
Bénéfice sur cession d'immobilisations corporelles	0	-134
Autres positions sans influence monétaire	0	-13
Cash flow	1 654	1 506
Variation de l'actif circulant net (liquidités non comprises)	-541	-553
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	1 113	953
Investissements nets sur immobilisations corporelles	0	0
Désinvestissements nets sur immobilisations corporelles	0	147
Free cash flow	1 113	1 100
Dividende distribué	-400	-400
Variation des dettes financières à long terme	-1 000	-1 000
Variation des dettes financières à court terme	160	310
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-1 240	-1 090
Variation des liquidités	-127	10
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	152	142
Liquidités à la fin de l'exercice	25	152
Variation des liquidités	-127	10

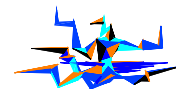


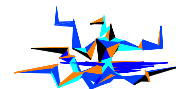
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 1'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.04.07	10 000	1 018	421	11 439
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2007/08			421	421
Capitaux propres au 31.03.08	10 000	1 039	421	11 460

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.04.08	10 000	1 039	421	11 460
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2008/09			421	421
Capitaux propres au 31.03.09	10 000	1 060	421	11 481

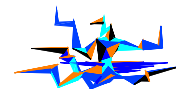
A l'Assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.



CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

en mille CHF	2008/09	2007/08
Détail des comptes		
Frais annuels à la charge des partenaires	6 344	6 257
Autres produits d'exploitation	741	903
Produits financiers	13	22
Prestations de l'entreprise	7 098	7 182
Service-système et régulation	-26	0
Matériel et prestations de tiers	-643	-512
Autres charges d'exploitation	-666	-725
Produits/charges hors exploitation	4	139
Prestations préalables	-1 331	-1 098
Résultat brut réalisé	5 767	6 084
Amortissements	-1 233	-1 232
RÉSULTAT NET RÉALISÉ	4 534	4 852

en mille CHF		2008/09	2007/08
Répartition des charges	en %		
Main d'oeuvre facturée	25.4	1 150	1 123
Redevances et impôt spécial	39.2	1 778	2 193
Energie gratuite, de restitution	0.8	36	38
Impôts	10.8	489	393
Redevances et impôts aux collectivités publiques	50.8	2 303	2 624
Intérêt sur le capital étranger	14.6	660	684
Intérêt sur le capital propre	8.8	400	400
Attribution à la réserve	0.4	21	21
RÉPARTITION TOTALE	100.0	4 534	4 852



ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes annuels de la Lizerne et Morge S.A. ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 663b du Code des obligations (CO), "Annexe".

2- Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan, aux coûts d'achat ou de production diminués des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique ou, pour les installations avec droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation et administratifs	35 - 50 ans
Installations partie électrique	10 - 40 ans
Installations partie hydraulique	25 - 90 ans
Installations de transport	25 - 40 ans
Installations de distribution	25 - 40 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	5 - 15 ans
Installations en construction et projets	seulement en cas de dépréciation de valeur

Les immobilisations incorporelles (concessions) sont prises en compte dans le bilan à leur valeur d'achat, et l'amortissement est fait linéairement sur la durée de la concession, soit de 90 ans. La concession a été octroyée jusqu'au 31.12.2052.

Les investissements pour le renouvellement ou l'amélioration de l'aménagement sont activés si leur durée est prolongée d'une manière significative, si leur capacité est augmentée ou si une amélioration substantielle de la qualité de la production peut être obtenue.

3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

4- Liquidités et titres

Les liquidités contiennent les avoirs postaux et bancaires, ainsi que les placements financiers auprès des banques avec une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

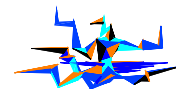
Les titres sont repris aux coûts d'acquisition diminués d'éventuelles pertes de valeurs.

5- Frais annuels à la charge des partenaires

Les frais non couverts par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le règlement contractuel, pris en charge par les actionnaires en fonction de leur participation.

6- Autres produits d'exploitation

en mille CHF	2008/09	2007/08
Ventes d'énergie et d'eau	441	545
Utilisation du réseau 65 kV	108	0
Remboursements de prestations	173	321
Autres produits divers	19	37
Total	741	903



7- Redevances et impôt spécial

en mille CHF	2008/09	2007/08
Redevances hydrauliques aux communes	711	877
Impôt spécial sur les forces hydrauliques canton	1 067	1 316
Total	1 778	2 193

8- Charges financières

en mille CHF	2008/09	2007/08
Intérêts sur emprunts	660	684
Autres charges financières	0	0
Total	660	684

9- Produits/Charges hors exploitation

en mille CHF	2008/09	2007/08
Bénéfice sur la vente d'un terrain	0	134
Autres produits	4	5
Total	4	139

10- Impôt sur le bénéfice

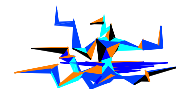
L'accord avec les autorités fiscales réglant l'imposition du bénéfice est échu depuis le 31.12.2005, des pourparlers sont en cours. L'impôt sur le bénéfice des quatre derniers exercices pourrait être ainsi modifié en fonction du résultat des négociations.

11- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.08	660	65 780	0	350	66 790
Sorties	0	0	0	0	0
Valeurs d'achat au 31.03.09	660	65 780	0	350	66 790
Amort. cumulés au 01.04.08	-660	-27 963	0	-77	-28 700
Amortissements 2008/2009	0	-1 227	0	-6	-1 233
Sorties	0	0	0	0	0
Amort. cumulés au 31.03.09	-660	- 29 190	0	-83	-29 933
Valeur comptable nette au 31.03.09	0	36 590	0	267	36 857
Valeur comptable nette au 31.03.08	0	37 817	0	273	38 090

Les valeurs d'assurances incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent, le 31.03.2009, à CHF 44.4 mio (31.03.2008 CHF 42.9 mio).



12- Créances résultant de ventes et de prestations

en mille CHF	31.03.2009	31.03.2008
Vis-à-vis des actionnaires	47	0
Vis-à-vis de tiers	118	229
Total	165	229

13- Autres créances

en mille CHF	31.03.2009	31.03.2008
Vis-à-vis de tiers	0	18
Total	0	18

14- Comptes de régularisation actif

en mille CHF	31.03.2009	31.03.2008
Actifs transitoires vis-à-vis de tiers	705	346
Total	705	346

Au 31.03.2009, les actifs transitoires englobent principalement la valeur des décomptes du financement des frais supplémentaires (FFS), pour l'année 2007 KCHF 229 et pour l'année 2008 KCHF 203.

15- Dettes financières à long terme

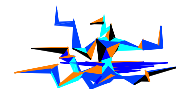
en mille CHF		31.03.2009	31.03.2008
Taux d'intérêt	Durée		
2.54	30.03.06-29.03.16	20 000	20 000
2.52	30.03.06-29.03.14	4 000	5 000
Total		24 000	25 000

16- Dettes résultant d'achats et de prestations

en mille CHF	31.03.2009	31.03.2008
Vis-à-vis des actionnaires	0	46
Vis-à-vis de tiers	334	430
Total	334	476

17- Dettes financières à court terme

en mille CHF		31.03.2009	31.03.2008
Taux d'intérêt	Durée		
2.52	30.03.08-30.03.09	1 000	1 000
0.50	30.03.09-28.04.09	470	310
Total		1 470	1 310



18- Autres dettes

en mille CHF	31.03.2009	31.03.2008
Vis-à-vis de tiers	1	0
Total	1	0

19- Comptes de régularisation passif

en mille CHF	31.03.2009	31.03.2008
Dette fiscale	241	127
Redevances et impôt spécial	68	126
Passifs transitoires vis-à-vis de tiers	157	336
Total	466	589

20- Engagements résultant de la prévoyance professionnelle

La société n'a pas de collaborateur propre. Conformément au contrat de mandat, le personnel nécessaire est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région S.A. Les frais de personnel figurant au compte de résultat correspondent aux charges facturées par l'Energie de Sion-Région S.A. Par conséquent, la société n'est pas porteuse de risques selon Swiss GAAP RPC 16.

21- Relations avec des sociétés liées

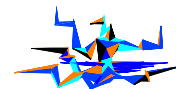
Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles sont mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément aux contrats de partenaires.

22- Evaluation des risques

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été formalisée. Cette analyse traite des principaux risques auxquels elle est exposée et de leurs conséquences sur les états financiers.

23- Indications supplémentaires

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 663b du CO ou des normes Swiss GAAP RPC.



PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

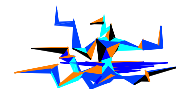
Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

CHF	2008/09	2007/08
Report de l'exercice précédent	-	-
Résultat de l'exercice	421'000	421'000
Résultat au bilan	421'000	421'000
Dividende 4 % (exercice précédent: 4 %)	400'000	400'000
Attribution à la réserve générale	21'000	21'000
Report à nouveau	-	-
Total	421'000	421'000

Sion, le 9 juin 2009

Au nom du Conseil d'administration
Le Président Le Vice-Président

Marcel Maurer Florian Grognuz



ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a confirmé, lors de sa séance constitutive du 22 août 2008, Monsieur Marcel Maurer en tant que Président du Conseil d'administration et Monsieur Florian Grognuz en qualité de Vice-Président.

Conformément à l'article 21 des statuts, il appartiendra également à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice écoulé d'élire l'Organe de révision pour l'exercice 2009/2010.

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE
CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DE LIZERNE ET MORGE SA A SION**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (compte de profits et pertes, bilan, tableau de financement et annexe, à l'exception du calcul de la valeur ajoutée qui ne fait pas partie des Swiss GAAP RPC) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 mars 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts ainsi qu'aux normes Swiss GAAP RPC.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "A. Ballestraz".

M. André Ballestraz
(Réviseur responsable)

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Raphy Morard".

Raphy Morard

Sion, le 15 juin 2009